

JUILLET 2015

## COMMUNIQUÉ

Avenant Temps de Travail des Cadres et organisation

**FO Énergie et Mines ne signera pas !**

Depuis le début des négociations, la Direction d'EDF SA n'a eu de cesse de vouloir imposer sa vision sur la nécessité de mettre en œuvre le principe du Forfait Jours aux Cadres. Le but ? Régulariser des situations s'apparentant à du travail dissimulé ou répondre à des pressions externes (rapport de la Cour des comptes du 22 novembre 2013, médias, politiques).

FO Énergie et Mines a pris part aux négociations dès leur mise en œuvre et a combattu plusieurs des points de cet avenant.

Quelques avancées ont eu lieu, notamment sur la durée maximale quotidienne du travail. Cependant, la direction a immédiatement biaisé en supprimant toute référence aux 8 h de travail en moyenne par jour. En effet, même si la direction, en restant loin des revendications que nous avons portées, avance un contre-projet qui permet le maintien des 35 h et une majoration significative du travail réalisé en plus, le compte n'y est pas.

La réalité du travail effectué n'est toujours pas rémunérée ni considérée, comme il se doit.

La réduction des RTT et des disponibilités sont les objectifs de l'accord proposé sans réelle contrepartie sérieuse.

L'affichage souhaité par la direction d'EDF SA et les engagements pris sur les négociations ultérieures, comme le travail à distance, nous ont laissés circonspects.

Par ailleurs, l'organisation du travail liant l'ensemble des collègues exécution, maîtrise et cadres au sein des projets d'équipe manque de visibilité quant aux objectifs. Le dialogue social sur cet aspect s'est réalisé dans des conditions déplorables. Ils présagent de la volonté de la direction de passer en force des éléments qui évolueront au fil du temps et au gré de ses propres objectifs.

FO Énergie et Mines a, comme nous nous étions engagés, consultés les Syndicats FO des entités d'EDF SA, ils ont exprimé à la majorité, le refus de cet avenant.

**FO Énergie et Mines ne signera pas !**

N'oublions pas notre histoire, si nous voulons atteindre un avenir social, sociétal et industriel à la hauteur des enjeux.



### QUE VA-T-IL SE PASSER MAINTENANT ?

Le projet d'accord passera pour avis en CCE d'EDF SA le 24 septembre 2015 et sera mis à la signature entre les 5 et 9 octobre.

Pour exister, un projet d'accord doit être signé par une ou plusieurs organisations syndicales représentant au moins 30 % des suffrages lors des dernières élections professionnelles au périmètre d'EDF-SA.

Si l'avenant est signé par un ou plusieurs syndicats représentant 30 % des suffrages exprimés, il peut faire l'objet d'une opposition d'un ou de plusieurs syndicats représentatifs ayant recueilli au moins 50 % des suffrages exprimés.

Plusieurs scénarii sont donc possibles :

- L'avenant est signé par une ou deux OS représentant 30 % et les non-signataires ne font pas valoir leur droit d'opposition.
  - L'avenant est valable et s'appliquera au périmètre d'EDF SA.
- L'avenant est signé par une ou deux OS représentant 30 % et les non-signataires font valoir leur droit d'opposition
  - L'avenant n'est pas valable et sera réputé non écrit.
- L'avenant n'est signé que par une ou deux OS représentant moins 30 %.
  - L'avenant n'est pas valable et sera réputé non écrit.
- L'avenant n'est signé par aucune fédération.
  - L'avenant n'est pas valable et sera réputé non écrit.
- L'avenant n'est pas valable et est réputé non écrit
  - La situation reste en l'état et les mesures de l'Accord de 99 subsistent.
  - la direction dénonce l'accord de 99 et a 18 mois pour négocier un nouvel accord avec comme difficulté de renégocier un accord pour tout le personnel avec comme base les échecs de 2010 et 2015.